

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS**

**SEANCE DU 30 mars 2023**

**Délibération n° 20230330.2**

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u> 13
En exercice : 14	- dont « pour » : 13
Présents : 9	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec pouvoir : 4	- dont abstention : 0
Absent : 1	

**Le jeudi 30 mars 2023 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 25/03/2023 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.**

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC et Messieurs Philippe BENMERGUI, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

**ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir :** Monsieur Aurélien BEYEKLIAN (*pouvoir à Mr Philippe BENMERGUI*), Monsieur

Yoann LEVÊQUE (*pouvoir à Mr Patrick ROCHE*), Madame Isabelle ROUTHIAU (*pouvoir à Mme Amandine DARBON*) et Madame Hélène TESTARD (*pouvoir à Mme Françoise DUSSUC*).

**ABSENT :** Monsieur Marc BUISSON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Florence BERGER

**OBJET :**  
**Vote du budget**

Suite aux commissions qui ont permis de travailler sur la partie fonctionnement et sur la partie investissement, le budget prévisionnel ou primitif 2023 est présenté par Mr Thibaut MARTINEZ, 1<sup>er</sup> adjoint.

Le Budget Principal de la commune pour l'année 2023 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- ✓ 576 610.00 euros pour la section de Fonctionnement  
(Cinq cent soixante-seize mille et six cent dix euros)
- ✓ 1 046 201.69 euros pour la section d'Investissement  
(Un million quarante-six mille et deux cent un euros et soixante-neuf centimes)

Le conseil municipal vote l'équilibre du budget 2023 en recettes et en dépenses à la somme de :

- ✓ **576 610.00 euros pour la section de Fonctionnement**  
**(Cinq cent soixante-seize mille et six cent dix euros)**
- ✓ **1 046 201.69 euros pour la section d'Investissement**  
**(Un million quarante-six mille et deux cent un euros et soixante-neuf centimes)**

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le Et publication ou notification le

Le Maire,  
Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture  
001-210103214-20230412-20230330-2-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

